Votre service de l'eau

CERGY-PONTOISE l'agglomération

Cyo est une société de Veolia Eau dédiée à la gestion du service de l'eau de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

LA MENSUALISATION DU PAIEMENT DE VOTRE FACTURE

Un service simple et pratique

Le paiement de vos factures d'eau est échelonné en versements mensuels. Vous réglez vos factures sans avoir à y penser. Vous évitez ainsi les pénalités de retard en cas d'oubli. Vos mensualités sont prélevées automatiquement sur votre compte bancaire ou postal. Vous pouvez modifier le montant des prélèvements prévus ou reporter une échéance sur simple appel, une fois par an.

Mode d'emploi

Retournez le mandat ci-dessous. Un échéancier vous est adressé dès la prise en compte de votre demande, avec les dates et le montant des échéances qui seront prélevées. Vous pouvez ainsi répartir vos dépenses d'eau potable sur toute l'année pour équilibrer votre budget.

Un suivi de votre consommation pendant l'année.

Votre consommation d'eau est facturée tous les 3 mois. Les 3 premières factures tiennent compte de votre consommation et des prélèvements mensuels enregistrés. Ces factures ne vous sont pas envoyées : vous pouvez les consulter dans votre espace client sur le site cyodirect. fr ou en faire la demande au service client de Cyo. Après chaque relevé de compteur, si votre consommation est anormalement élevée, nous vous informerons par courrier de la probabilité d'une surconsommation.

Le bilan de votre consommation

A l'issue du cycle de mensualisation, vous recevrez votre quatrième facture trimestrielle. En plus du détail de vos consommations pour le trimestre écoulé, elle vous indiquera au verso les montants des factures intermédiaires et des acomptes déjà perçus.
Si le solde final est négatif, il est à payer ou sera reporté dans votre prochain plan de mensualisation.
En cas de solde positif, le montant vous est remboursé par virement s'il est supérieur à 15€ ou déduit de votre prochaine mensualité.
Vous recevez également un courrier récapitulatif de la période écoulée précisant le nouvel échéancier pour l'année à venir.

Pour mettre en place ce mode de paiement, activez ce service par téléphone au 0 969 360 402 ou complétez et renvoyez le mandat ci-dessous à Cyo, TSA 60002, 93 415 Saint Denis CEDEX.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire, vous autorisez Cyo à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Votre banque pourra ensuite débiter votre compte selon les instructions de Cyo. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Zone réservée à Cyo

ICS : FR67ZZZ543071

Type de paiement : récurent

Titulaire du compte

Nom.....Adresse :.....

Code postal : ..... Ville : .....

Référence client : |_|_|_|_|_|_|

Le compte à débiter

IBAN : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_| BIC : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fait à : .....Le : ..... Signature :